



Demande de détention d'armes ou de renouvellement.

Pièces à fournir à la Préfecture :

(Prendre rendez-vous à la Préfecture quand le dossier est complet).

- ☞ Autorisations de détention à renouveler.
- ☞ CERFA modèle n°5 rempli.
- ☞ Acte de naissance.
- ☞ Photocopie de la licence.
- ☞ Photocopie du carnet de tir.
- ☞ Photocopie de la carte d'identité.
- ☞ Photocopie d'une preuve de résidence.
- ☞ Photo ou facture de votre coffre-fort.
- ☞ Avis préalable (feuille verte).
- ☞ Attestation du club.



Avis préalable :

(Pièces à fournir au Président du club)

- ☞ Photocopie de la licence signée par le docteur.
- ☞ Photocopie du carnet de tir.
- ☞ Photocopie de la carte d'identité.